



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**État-major des armées  
Commandement supérieur  
des forces armées de la Nouvelle-Calédonie  
État-major interarmées**

Nouméa, le *21 Juillet 2020*  
N° 80 /ARM/FANC/COMSUP/C.ENV/NP

Le général Frank Barrera  
commandant supérieur des forces armées  
de la Nouvelle-Calédonie

à

Monsieur le Directeur de l'industrie des mines et de l'énergie

- OBJET** : diagnostic de pollution à l'hydrocarbure du bâtiment 067 sur le site du RIMaP.  
**RÉFÉRENCE** : code de l'environnement de la province sud.  
**P. JOINTES** : - rapport du bureau d'étude A2EP Nouméa  
- déclaration d'incident ou d'accident.

J'ai l'honneur de vous adresser le dossier de déclaration d'accident de terre polluée par l'hydrocarbure au sein du Régiment d'infanterie de marine du pacifique (RIMaP) sur la commune du Mont-Dore.

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment 067 du casernement de Plum, l'enlèvement de la cuve de stockage d'huile et du débourbeur – séparateur d'hydrocarbures à proximité du bâtiment a fait apparaître après analyse du bureau d'étude A2EP une forte pollution en HCT et une présence en hydrocarbures sur les terres excavées.

Les mesures envisagées sont :

- Pour les terres faiblement polluées :

Les terres avec une pollution résiduelle seront déposées sur un géotextile, identifiées et localisées sur site. Celles-ci seront traitées au moyen d'une technique biologique. Ce traitement consiste à maintenir un taux d'oxygène et d'humidité optimal pour la croissance des micro-organismes endogènes dégradant les polluants. L'aération des andains se fera par retournement, réalisés à l'aide d'engins ou de détourneurs automatiques sur plusieurs mois (6 mois). Des analyses seront effectuées afin d'apporter la garantie d'un matériau inerte et non polluant pour ensuite les réinjecter dans des travaux de réhabilitation (parking, immeuble, réaménagement routier).

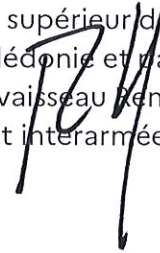
- Pour les terres fortement polluées :

Les prélèvements en fond de fouille montrent une forte pollution en HCT. Des investigations supplémentaires seront réalisées par un organisme spécialisé dans le but de délimiter l'extention latérale et en profondeur de la zone impactée (fond de fouille au-delà des 2 m de profondeur). Les terres excavées seront stockées en big bag. Leur traitement ultérieur sera choisi en fonction du volume.

- une analyse des eaux souterraines sera effectuée afin de relever une éventuelle contamination des eaux souterraines au droit du site.

La personne à contacter est Madame Fabienne Lozach (n°29.23.95 – [fabienne.moinaux@intradef.gouv.fr](mailto:fabienne.moinaux@intradef.gouv.fr)), conseiller environnement des forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC) et du régiment du service militaire adapté (RSMA).

Pour le commandant supérieur des forces armées  
de la Nouvelle-Calédonie et par délégation,  
le capitaine de vaisseau Renaud Bondil  
adjoint interarmées



## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie  
Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement  
BP 465 – 98 845 Nouméa.

### COPIES :

- BIP/C.ENV
- RIMaP/BPMRE
- DID/Division projets
- archives.

